



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 30-2018 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 4-91, AFIN D'AUTORISER LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES COMBINÉES POUR LES HABITATIONS ET DE PRÉCISER LES NORMES D'AMÉNAGEMENT DES ACCÈS ET L'AMÉNAGEMENT DES UNITÉS DE STATIONNEMENTS**

---

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

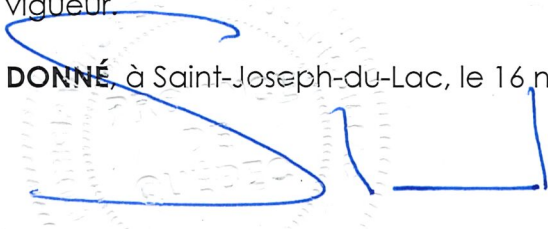
**QUE** le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, a adopté le projet de règlement numéro 22-2018 visant la modification du règlement de zonage numéro 4-91, afin d'autoriser les constructions accessoires combinées pour les habitations et de préciser les normes d'aménagement des accès et l'aménagement des unités de stationnements.

**QUE** ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 3 décembre 2018 à 19 h 30, à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur.

**DONNÉ**, à Saint-Joseph-du-Lac, le 16 novembre 2018.



Stéphane Giguère  
Directeur général